



COMMUNE DE BANYULS-sur-MER

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 05 novembre 2024 à 18h00

Délibération n° 095/nove/2024
Modification du tableau des effectifs

L'an 2024, le 05 novembre à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Banyuls-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Michel SOLÉ, Maire.

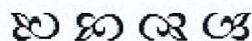
Présents : Jean-Michel SOLÉ, Anne MAURAN, Guy VINOT, Marie-Clémentine HERRE, Olivier CAPELL, Sandrine COUSSANES, Marie-José GRASA, Guillaume BLAVETTE, Josette MONTE, Maria Joséfa DIAZ, Gérard PETYT, Annabel BASIL, Didier BURGKAM, Renée SALVAT, Catherine ADELL, Emmanuelle FRADET, Marc MARTI, Myriam NOGUES, Ghislaine BALLESTE, Fabrice VIGINIER,

Absents excusés ayant donné procuration : Olivier LACAZE pouvoir à Jean-Michel SOLÉ, Evelyne CANOVAS pouvoir à Maria Joséfa DIAZ, Stéphan BOADA pouvoir à Guy VINOT, Aurore VALENZUELA pouvoir à Anne MAURAN, Alexandre ORTIZ--BODIOU pouvoir à Ghislaine BALLESTE, Marie-Françoise SANCHEZ pouvoir à Marc MARTI,

Absent : Cédric CASTELLAR.

Effectif : 27**Quorum : 14****Présents : 20 ; Absents excusés ayant donné procuration : 6 ; Absent : 1**

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de **Marie-José GRASA**, secrétaire de séance.



Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8 ;

Vu le Code général de la fonction publique (CGFP), notamment son article L313-1 ;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application du CGFP ;

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Vu l'avis favorable de la Commission n°6 du 15 octobre 2024 ;
Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 16 octobre 2024 ;

Considérant que, conformément à l'article L313-1 du CGFP, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par son organe délibérant ;

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité (pour : 26) :

- **de modifier** le tableau des effectifs de la Ville, ci-annexé, comme suit :

FILIERE ADMINISTRATIVE

- La **création** d'un emploi d'attaché hors classe

Cadre d'emploi : Attachés territoriaux

Grade : Attaché hors classe

- ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 2

FILIERE TECHNIQUE

- La **suppression** de quatre emplois d'adjoint technique temps complet.

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Adjointes techniques

Grade : Adjoint technique :

- ancien effectif : 19
- nouvel effectif : 15

- La **création** de quatre emplois d'adjoint technique principal 2^{ème} classe temps complet.

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Adjointes techniques

Grade : Adjoint technique principal 2^{ème} classe :

- ancien effectif : 11
- nouvel effectif : 15

- La **suppression** d'un emploi d'ingénieur temps complet.

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Ingénieurs

Grade : Ingénieur

- ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 0

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

- La **création** d'un emploi d'ingénieur principal temps complet.

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Ingénieurs

Grade : Ingénieur principal

- ancien effectif : 0

- nouvel effectif : 1

- La **création** d'un emploi fonctionnel de directeur des services techniques des communes de 20 000 à 40 000 habitants temps complet.

- ancien effectif : 0

- nouvel effectif : 1

- La **création** d'un emploi d'adjoint technique temps complet.

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Adjointes techniques

Grade : Adjoint technique :

- ancien effectif : 15

- nouvel effectif : 16

- **de dire** que les suppressions de postes interviendront à date de nomination des agents sur leurs nouveaux postes issus des créations de postes susmentionnées ;
- **de dire** que la dépense sera prise en charge sur le budget de l'année en cours ;
- **de dire** que la présente délibération :
 - est transmise au représentant de l'Etat ;
 - est publiée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance
Marie-José GRASA



Le Maire
Jean-Michel SOLÉ



Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE BANYULS SUR MER
 MISE A JOUR DU 24/10/2024
EMPLOIS PERMANENTS PORT DE PLAISANCE

FILIERE	EMPLOI/ POSTE	EMPLOIS										EFFECTIFS	
		Temps de travail hebdomadaire de l'emploi créé en heures		Catégorie hiérarchique			Emploi pouvant être pourvu par un contractuel (article L.332-8 du code général de la fonction publique)		Emploi pourvu	Emploi non pourvu	Grade de l'agent qui occupe le poste		
		TC	TNC	A	B	C	oui	non					
ADMINISTRATIVE	Secrétariat administratif	35				X			X		1		Adjoint administratif principal 1ère classe
	Secrétariat administratif	35				X			X		1		Adjoint administratif principal 2ème classe
	Agent port	35				X			X		1		Adjoint technique principal 1ère classe
TECHNIQUE	Agent port	35				X			X		1		Adjoint technique principal 1ère classe
	Responsable du port	35				X			X		1		Adjoint technique principal 1ère classe
	Responsable du port	35				X			X		1		Agent de maîtrise
TOTALX	Agent port	35				X			X		1		Adjoint technique
	TOTAUX	245	0								6	1	

TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE BANYULS SUR MER
 MISE A JOUR DU 05/11/2024
 EMPLOIS PERMANENTS COMMUNE

FILIÈRE	EMPLOI/ POSTE	EMPLOIS										Grade de l'agent qui occupe le poste
		Temps de travail hebdomadaire de l'emploi créé en heures		Total	Catégorie hiérarchique			Emploi pouvant être pourvu par un contractuel (article L 332-6 du code général de la fonction publique)		Emploi pourvu	Emploi non pourvu	
		TC	TNC		En heures	En ETP	A	B	C			
ADMINISTRATIVE	DGS (emploi fonctionnel)	35		35	1	X						DGS communes de 20 à 40 000 habitants
	DGS (grade)	35		35	1	X						Attaché
	DGS (grade)	35		35	1	X					1	Attaché hors classe
	DGS (grade)	35		35	1	X					1	Attaché hors classe
	DGAS (emploi fonctionnel)	35		35	1	X						DGAS communes de 20 à 40 000 habitants
	DGAS (Grade) Resp affaires juridiques/état-civil	35		35	1	X						Attaché principal
	Responsable Finances marchés publics	35		35	1	X						Attaché principal
	DRH	35		35	1	X						Attaché principal
	Responsable finances/comptabilité OT	35		35	1	X						Rédacteur principal 1ère classe (MAD)
	Administratif PM	35		35	1	X						Rédacteur
	Administratif secrétaire maire Qualité	35		35	1	X						Rédacteur
	Administratif secrétaire DGS vie citoyenne	35		35	1	X						Rédacteur
	Administratif CTM	35		35	1			X				Adjoint administratif principal 1ère classe
	cimetière	35		35	1			X				Adjoint administratif principal 1ère classe
	communication / événementiel	35		35	1			X				Adjoint administratif principal 1ère classe
	urbanisme	35		35	1			X				Adjoint administratif principal 1ère classe
	Secrétariat de direction	35		35	1			X				Adjoint administratif principal 1ère classe
	Etat civil	35		35	1			X				Adjoint administratif principal 1ère classe
	Communication	35		35	1			X				Adjoint administratif principal 1ère classe
	Comptabilité	35		35	1			X				Adjoint administratif principal 1ère classe
	urbanisme	35		35	1			X				Adjoint administratif principal 1ère classe
	RH	35		35	1			X				Adjoint administratif principal 1ère classe
	secrétariat général	35		35	1			X				Adjoint administratif principal 1ère classe
	Entretien mairie	35		35	1			X				Adjoint administratif principal 1ère classe
	RH	35		35	1			X				Adjoint administratif principal 1ère classe
Etat civil	35		35	1			X				Adjoint administratif principal 1ère classe	
RH / Ecoles	35		35	1			X				Adjoint administratif principal 2ème classe	
Chargé de communication	35		35	1			X	X			Adjoint administratif	
OT détachement	35		35	1			X	X			Adjoint administratif	
Accueil/état civil	35		35	1			X		X		Adjoint administratif	
Informatique	35		35	1			X		X		Technicien	
DST (emploi fonctionnel)	35		35	1	X						1 DST communes de 20 à 40 000 habitants	
Directeur des services techniques	35		35	1	X						1 Ingénieur principal	
Responsable urbanisme	35		35	1	X				X		Ingénieur	
Directeur des services techniques	35		35	1	X						Ingénieur	
ST Maçonnerie	35		35	1			X				Agent de maîtrise principal	
Responsable pôle travaux publics	35		35	1			X				Agent de maîtrise principal	
Adjoint pôle travaux publics	35		35	1			X				Agent de maîtrise principal	
Responsable bâtiments plomberie électricité	35		35	1			X				Agent de maîtrise principal	
Responsable du CTM	35		35	1			X				Agent de maîtrise principal	
Espaces verts	35		35	1			X				Agent de maîtrise principal	
Adjoint pôle bâtiment plomberie électricité	35		35	1			X				Agent de maîtrise principal	
Cantine	35		35	1			X				Agent de maîtrise principal	

